

# Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Comité syndical du 21 février 2024

 PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

26 FEV. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Rioux-Martin, sous la présidence du Président, M. Stéphane BEGUERIE.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier		M. BEGUERIE Stéphane	M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal	X		M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BOUDEAU Jérémy	X		M. BONIN Joël	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon	X		M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril			M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BEL.	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier	X		M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François			M. JALLET Bernard	X	X
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	X		M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique	X		M. Manuel BONNEAU		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine	X	
La GENETOUZE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal	X		Mme PETIT Nadine	X	X

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain			Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	X		M. JOUANET Arnaud		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 14 février 2024 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 29

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 7

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 1 : M. MAFFRE Xavier a donné son pouvoir à M. BEGUERIE Stéphane

Nbre de votants : 33

Secrétaire de séance : Mme RICHARDS Dominique

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA



**OBJET : Rapport d'orientation budgétaire (ROB), année 2024**

## **EXPOSE :**

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 27 mars 2024.

Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2024.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire présentant le bilan de l'année 2023 et les perspectives pour 2024.

## **RESOLUTION :**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2024 et des conclusions du rapport, nommé rapport d'orientation budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération.

Fait les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire  
Mme Dominique RICHARDS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DRICHARDS', written over a horizontal line.

Le Président,  
M. Stéphane BEGUERIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. BEGUERIE', written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the text 'SABV Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant' and 'Dronne Aval' at the bottom.

**RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget.**

**Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.** Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. **Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.** A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.**

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2023. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi. **Le vote du budget primitif 2024 aura lieu le mercredi 27 mars 2024 à 18 h 30 à Rioux Martin.**

**1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2023**

**Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2023** qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice **le résultat provisoire est le suivant :**

EXERCICE 2023		SABV de la Dronne aval							
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT						
RECETTES	582 094,03 €		380 396,04 €					CAF brute :	106 852,70 €
DEPENSES	395 613,45 €		273 543,34 €					CAF brute :	28,09%
RESULTAT	186 480,58 €		106 852,70 €					CAF nette :	99 421,02 €
								CAF nette :	26,14%
<b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET</b>									
	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023 = recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice 2022 + résultat de l'exercice 2023 = A + B + C	Restes à réaliser dépenses en 2023	Restes à réaliser recettes en 2023	Calcul si besoin de prélèvement (déficit) = D + E + F	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2023	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2024
INVESTISSEMENT	-196 300,26 €		186 480,58 €	-9 819,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 819,68 €	
FONCTIONNEMENT	470 876,97 €	-213 280,26 €	106 852,70 €	364 449,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-9 819,68 €	354 629,73 €
	257 596,71 €		293 333,28 €	354 629,73 €					

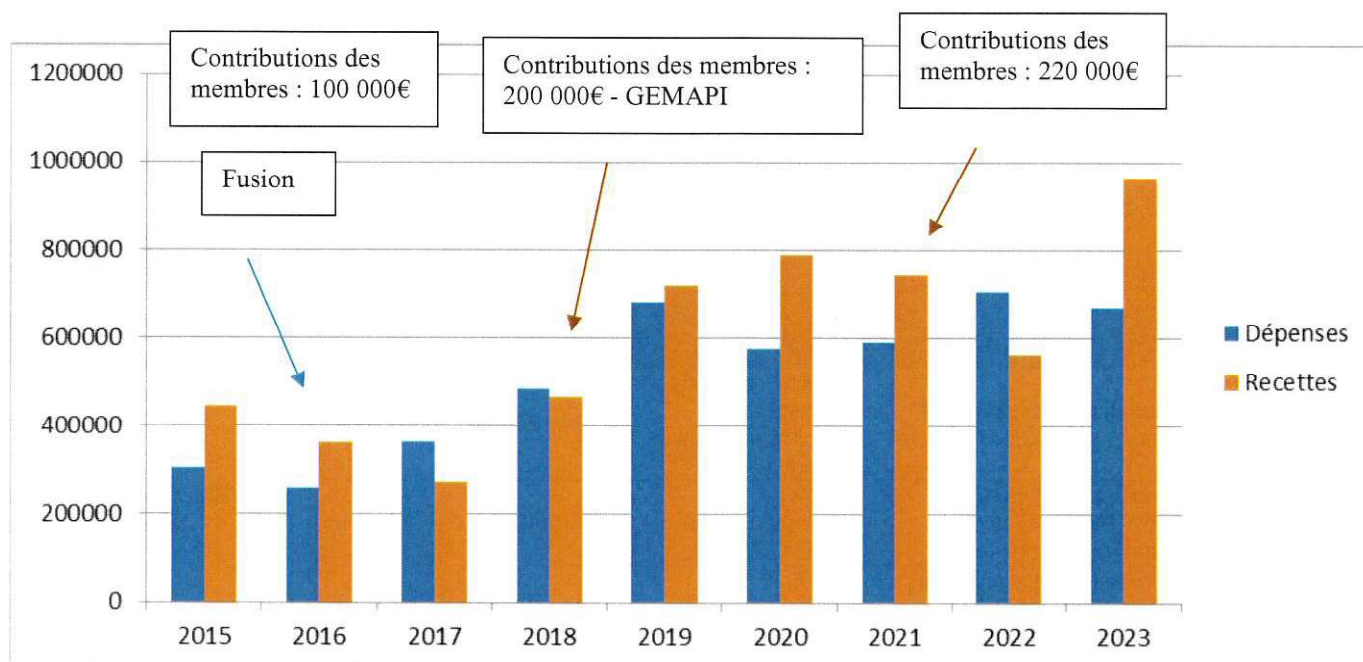
**Résultat du budget d'investissement 2023 : un excédent de 186 480.58 €**

*NB : En 2022 : déficit de 204 053.10 € qui s'explique par un virement de la section de fonctionnement de 213 280.26 € (excédent de fonctionnement capitalisé), afin de financer le déficit d'investissement de 2022 (204 053.10 € + les restes à réaliser de 2022).*

**Budget de fonctionnement 2023 : excédent de 106 852.70 € (en 2022 : excédent de 62 881.03 €)**

**Quelques chiffres clés des 5 dernières exercices comptables :**

Compte Administratif (CA)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Techniciens milieux aquatiques	2.05	2.00	2.15	2.15	2.00
Animateurs N2000 Tude et Drone + suivi anguilles argentées	0.45	0.50	0.35	0.35	0.50
Administration générale	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Agent administratif	0.49	0.49	0.71	0.71	0.71
<b>Total ETP</b>	<b>3.49</b>	<b>3.49</b>	<b>3.71</b>	<b>3.71</b>	<b>3.71</b>
Surface de bassin versant	657 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>	657 km <sup>2</sup>
Nbre de communes	68	68	68	68	68
Nbre d'EPCI membres	4	4	4	4	4
Contributions des membres	200 000 €	200 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €
Dépenses d'investissement	724 088 €	346 972.94 €	341 578.04 € (dont 155 368 € de rbt de l'emprunt de Reyraud)	453 842.57 €	395 613.45 € Dont 35 784 € d'opérations d'ordre
Recettes d'investissements	695 977 €	489 714.05 € (Dont 148 000€ emprunt Reyraud)	335 536.44 € (dont 202 070 € affectés à des dépenses d'exercices précédents)	249 789.47 €	582 094.03 € (dont 313 280.26 € d'excédent de fonctionnement capitalisé)
<b>Résultat</b>	<b>- 28 111 €</b>	<b>+ 142 741.11 €</b>	<b>+ 6 041.60 €</b>	<b>- 204 053.10 €</b>	<b>+ 186 480.58 €</b>
Dépenses de fonctionnement	231 904 €	228 275.45 €	253 375.22 €	249 923.39 €	273 543.34 € Dont 16 962€ d'opérations d'ordre
Recettes de fonctionnement	299 116 €	301 149.14 €	402 659.77 € Avec un acompte de 29 025 € pour 2022	312 804.42 €	380 396.04 €
<b>Résultat</b>	<b>+ 67 211 €</b>	<b>+ 72 873.69 €</b>	<b>+ 149 284.55 €</b>	<b>+ 62 881.03 €</b>	<b>+ 106 852.70 €</b>
Total des dépenses	955 992 € : 276 094 € d'opération d'ordre Soit <b>679 898 €</b> et 180 000€ acquisition de Reyraud	<b>575 248.39 €</b> Pas d'opération d'ordre	<b>588 891.66 €</b> Pas d'opération d'ordre (Dont 155 368 € rbt emprunt Reyraud)	<b>703 765.96 €</b> Dont 54 259.79 € d'opérations d'ordre	<b>669 156.79 €</b> Dont 52 746.06 € d'écritures d'ordre (amo + intégration frais études)
Total des recettes	995 093 € : 276 094 € d'opération d'ordre Soit <b>718 999 €</b>	Pas d'OD <b>790 863.19 €</b> (Dont 148 000 € emprunt Reyraud)	<b>744 237.81 €</b> Pas d'opération d'ordre	<b>562 593.89 €</b> Dont 54 259.79 € d'opérations d'ordre	<b>962 490.07 €</b> Dont 52 746.06 € d'écritures d'ordre (même)
<b>Excédent de fonctionnement à reporter N + 1</b>	<b>185 837.69 €</b>	<b>258 711.38 €</b>	<b>407 995.93 €</b>	<b>257 596.70 €</b>	<b>354 629.73 €</b>



### Evolution des dépenses et des recettes réelles (fonctionnement/investissement) du syndicat :

- Coût à l'habitant des 4 EPCI membres : **220 000 €** / 37 651 h. = 5.84 € / habitant (5,90 € / h. en 2022).
- Coût à l'habitant (population communale du bassin versant) en 2023 : **220 000 €** / 24 981 habitants = 8.80 € / habitant (comme en 2021 et 2022).

### Effet levier entre les recettes locales et les dépenses sur le territoire :

Moyenne sur 4 ans = 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.82 € sur le territoire :

- 2020 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.88 € sur le territoire
- 2021 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.67 € sur le territoire
- 2022 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.95 € sur le territoire
- 2023 : 1 € de recettes locales a permis d'investir 2.80 € sur le territoire

### Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement :

Moyenne des dépenses réalisées sur 4 ans = 24.24 € / habitant :

- Dépenses réalisées pour le territoire en 2020 = 22.80 € / hab.
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2021 = 23.49 € / hab.
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2022 = 26.00 € / hab.
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2023 = 24.67 € / hab.

### Répartition des dépenses réelles totales sans opérations d'ordre : 616 410 €

- **58.37 % (359 829 €) ont été réalisées en investissement**, dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire.
- **41.62 % des dépenses totales (256 581 €) sont réalisées en fonctionnement**, dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire.

**Capacité d'action** : la capacité pour les 3 agents techniques + 1 agent en secrétariat technique (ce qui représente 2.24 Equivalent Temps Plein, ETP, en 2023) pour en mettre en œuvre les actions des PPG est d'environ **155 000 € TTC de travaux réalisables par ETP** au regard de la typologie des interventions et des contraintes pour les mettre en œuvre.

## 2°) GESTION DE LA DETTE

Du 02 avril 2016 au 03 décembre 2019, le syndicat n'avait plus de dette ni d'emprunt en cours.

Le 03/12/2019, sur décision du Comité Syndical, le Président a signé un emprunt avec la Caisse d'Epargne, pour l'achat du site du moulin de Reyaud.

Cet emprunt est divisé en deux parties :

- **Un emprunt à taux fixe, dit « relais », pour 148 000 €**, d'une durée de 2 ans dans l'attente du versement de la subvention du FEDER correspondant à 80 % de 180 607.34 € (coût total de l'opération).  
Sommes versées au CA 2021 : compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : 45.22 € et compte 1641, capital : 148 000 € (*dépenses d'investissement*) : somme remboursée le 30/01/2021.  
**Emprunt soldé en 2021, rien versé au CA 2022 et ne rien prévoir au BP 2023.**
- **Un emprunt à taux fixe, pour 37 000 €**, correspondant à la part de l'autofinancement pour ce projet, d'une durée de 5 ans (de 2020 à 2024) à taux d'intérêts de 0.43 %.  
Sommes versées au CA 2023 : 64.05 € d'intérêts et 7 431.68 € de capital.  
**Sommes à prévoir au BP 2024 : 32.08 € d'intérêts et 7 463.65 € de capital.**  
**L'année 2024 sera la dernière année de remboursement de l'emprunt.**

Dans l'état actuel, en 2025 il n'y aura plus de dette ni d'emprunt en cours pour le syndicat.

## 3°) LE PERSONNEL

**Tableau des agents - Masse salariale en 2023 pour 3.71 ETP et 4 agents**

NOM et prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Rémunération brute (TI + NBI + IFSE + CIA + astreintes + SF + participat° MNT) + Charges patronales
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
PANNETIER Gaël	Technicien principal de 1° classe, catégorie B	Responsable des services et Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h / s	<b>TOTAL filière technique : 136 233.54 €</b>
BONDU Valentin	Stagiaire et titulaire au 01/06/2023. Adjoint technique 2° classe - C	TMA et animateur local Natura 2000	01/06/2021	35 h / s	
GAUTHARD Axel	Contractuel et stagiaire au 01/02/2023. Adjoint technique 2° classe - C	TMA et animateur local Natura 2000	01/02/2022	35 h / s	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
CHAPRON Géraldine	Adjoint administratif Principal de 1° classe, cat. C	Adjointe administrative	01/10/2016	25 h / s	<b>Total filière administrative : 28 170.40 €</b>
<b>TOTAL GENERAL lié aux postes en 2023 : 164 703.94 €</b>					

**Financement des postes pour l'année 2023 pour 2.74 ETP pour 4 agents  
avec masse salariale et environnement des postes**

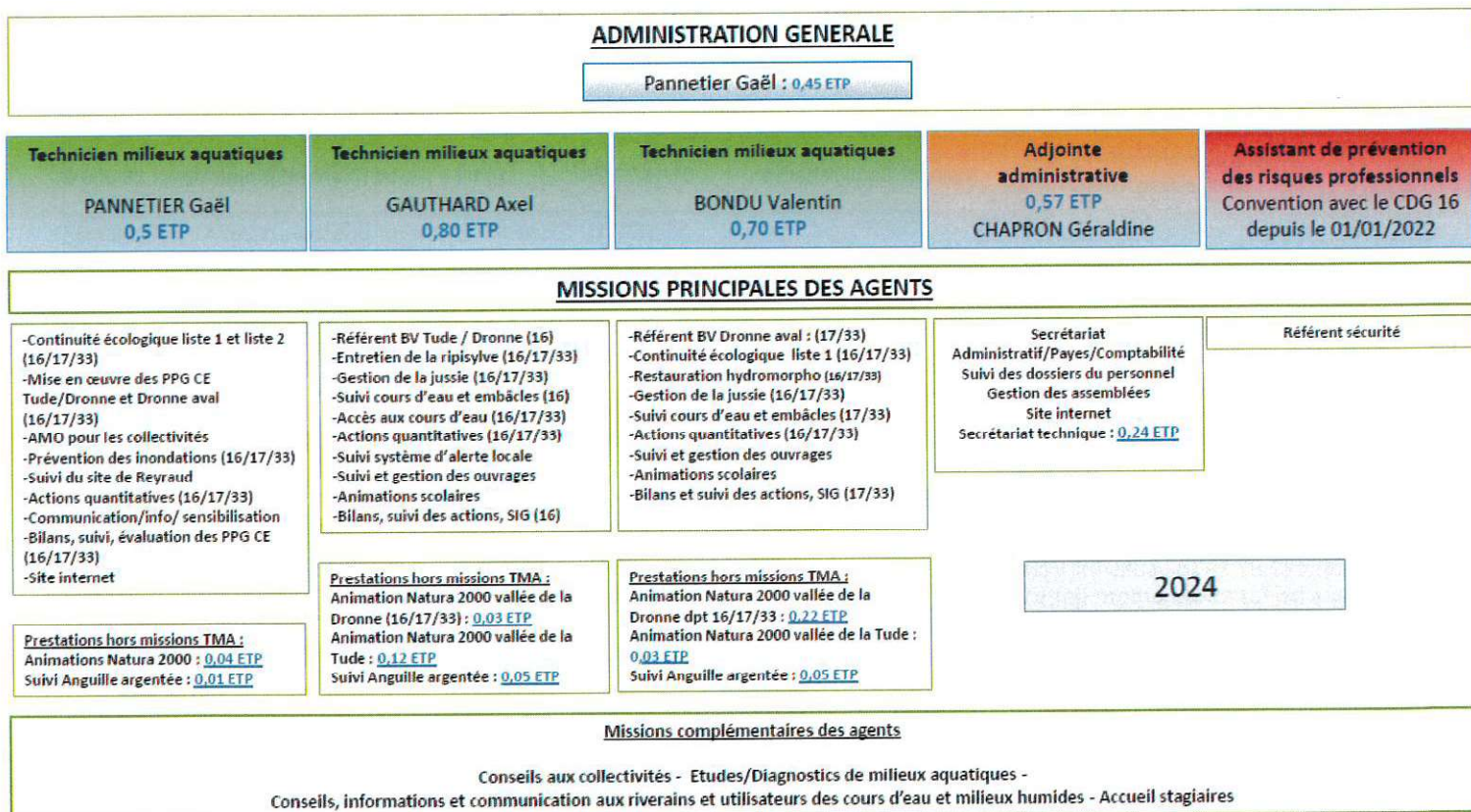
Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne par les 3 techniciens milieux aquatiques pour l'année 2023						
Délibération n° 18/2022 du 07/12/2022						
(Salaire et charges + dépenses de fonctionnement liées aux postes)						
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/23 Masse salariale + 20% forfait environnement des postes	Recettes	Acquises A proratiser	Subventions reçues 31/12/2023	Subv. restant à percevoir à proratiser aux dépenses réelles
Postes des 3 TMA = secrétariat + salaires et charges + environnement des postes, + com. ...	165 000 €	154 188.12 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	90 100 €	45 050 € (50 %)	39 145 €
			Conseil Départemental 33	7 650 €	3 825 € (50 %)	3 480 €
			Autofinancement prévisionnel	62 688 € (environ 41 %)		

Le bilan des postes en 2023 doit être fait début 2024, afin de demander les soldes des subventions.

**Evolution du personnel en 2023 :**

- **M. Valentin BONDU agent titulaire**, a remplacé M. Pierre-Antoine HOSPITAL, technicien milieux aquatiques titulaire, parti dans le cadre d'une mutation vers un autre syndicat de rivières, le 04 juin 2021. Après un premier contrat d'un an, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 30 mai 2022, Valentin BONDU a été nommé fonctionnaire stagiaire, le 1<sup>er</sup> juin 2022, pour une durée d'un an, avant sa **titularisation le 1<sup>er</sup> juin 2023**. Il assure également des missions liées aux deux sites Natura 2000 (Tude et Dronne) suite au départ d'Eric BONIS.
- **M. Axel GAUTHARD agent stagiaire**, qui a remplacé M. Eric BONIS, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 contractuel depuis 2018, qui a souhaité mettre fin à sa mission au sein du syndicat. Il a quitté ses fonctions le 15 novembre 2021. Axel GAUTHARD a signé un CDD, en tant que contractuel du **1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023**. Axel GAUTHARD a été nommé fonctionnaire stagiaire, à partir du 1<sup>er</sup> février 2023, pour une durée d'un an, avant sa **titularisation, effective au 1<sup>er</sup> février 2024**. Depuis 2023, il assure également avec Valentin BONDU une partie de la mission d'animation du Site Natura 2000 sur la vallée de la Tude et de la Dronne.

**Organigramme et prévisions année 2024**



**Missions des agents :**

Tout au long de l'année le responsable des services, la secrétaire et les techniciens milieux aquatiques (3 agents pour 2.69 ETP en 2024) mettent en œuvre administrativement et techniquement les différentes actions des deux PPG en cours que l'on retrouve dans la plaquette de présentation du syndicat.

Ils réalisent aussi des missions d'animations territoriales autres que les actions des PPG et participent aux réunions de différentes collectivités, institutions et réalisent de l'assistance à maîtrise d'ouvrages des collectivités du territoire dans le cadre des missions GEMAPI exercées par le SABV de la Dronne aval.

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne, pour l'année 2024 a été approuvée par délibération du Comité Syndical du 06/12/2023 (n°17/2023) car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1.

**Le taux de subvention prévisionnel, après instruction des dossiers par nos financeurs, sera aux environs de 55 % soit 5 % de moins qu'en 2023.**

**Prestations pour des organismes extérieurs pour 2024 :**

- Trois agents (pour 0,27 ETP) réalisent l'animation locale Natura 2000 de la Vallée de la Dronne (16/17/33) en prestation pour EPIDOR. Montant prévisionnel : entre 10 000 € et 13 000 € suivant le montant du marché et la réalisation des missions.
- Trois agents (pour 0,17 ETP) réalisent l'animation locale Natura 2000 de la Vallée de la Tude (16) en prestation pour la Région Nouvelle Aquitaine. Montant prévisionnel : entre 8 000 € et 10 000 € suivant le montant du marché et la réalisation des missions.
- Trois agents, (pour 0,11 ETP) réalisent le suivi scientifique de l'anguille argentée sur le site de Poltrot, en prestation pour EPIDOR. Montant prévisionnel : entre 2 500 € et 6 500 € suivant les conditions hydrologiques permettant le suivi.

**Stagiaires** : accueil possible, à voir en fonction des demandes et des périodes.

**Tableau des agents - Masse salariale prévisionnelle 2024 pour 3.57 ETP et 4 agents**  
(Délibération n° 17/2023 du 06/12/2023) :

NOM et prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Rémunération brute (traitement de base + NBI + IFSE + CIA + astreintes WE + Supp Familiale + participat° santé) + charges patronales
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
PANNETIER Gaël	Technicien principal de 1° classe, catégorie B	Responsable des services Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h / s	TOTAL filière technique : 140 500 €
BONDU Valentin	Stagiaire et titulaire au 01/06/2023. Adjoint technique 2° classe catégorie C	TMA et animateur local Natura 2000	01/06/2021	35 h / s	
GAUTHARD Axel	Adjoint technique de 2° classe stagiaire, catégorie C, puis titulaire au 01/02/2024	TMA animateur local Natura 2000	01/02/2022	35 h / s	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
CHAPRON Géraldine	Adjoint administratif Principal de 1° classe, cat. C	Adjointe administrative	01/10/2016	20 h / s	total filière administrative : 26 000 €
<b>TOTAL GENERAL lié aux postes en 2024 : 166 500 €</b>					

**Financement prévisionnel des postes pour l'année 2024 pour 2.69 ETP pour 4 agents avec masse salariale et environnement des postes**

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne pour l'année 2024 Dépenses de fonctionnement et d'investissements subventionnables liés aux postes			
Dépenses subventionnables prévisionnelles pour 2.69 ETP (TTC)		Recettes prévisionnelles	
3 Techniciens milieux aquatiques + secrétariat technique = (2.69 ETP) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + véhicules + communication ...	126 978.20 € frais salariaux + 36 996 € de frais pour l'environnement des postes	Agence de l'Eau Adour Garonne Dossier déposé le 22/12/2023	81 987 €
		Conseil Départemental 33 Dossier déposé le 20/12/2023	7 519 €
		Autofinancement (45.40 %)	74 468 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 974 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163 974 €</b>

**Pour rappel, jusqu'en 2018, l'ensemble des financements pour les postes atteignait 80 %.**

**En 2019, ils étaient de 63 % et depuis 2020 d'environ 60 %, soit - 20 % de subventions sur les postes en 4 ans correspondant à environ - 30 000 € / an.** En effet, depuis 2018 et 2020, le Département de la Charente et la Région Nouvelle Aquitaine ne les subventionnent plus. L'Agence de l'Eau Adour Garonne réduit également ses subventions pour les postes des techniciens milieux aquatiques depuis 2018. Le Département de la Gironde continue à financer les postes (pour 0,46 ETP) au prorata du territoire concerné en Gironde.

Suivant les missions accomplis par les agents et les territoires auxquels ils sont rattachés, **les taux de subventions des postes sont compris entre 50 et 55 %.**



#### 4°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (**arrêté Préfectoral du 03/12/2018**) :

**Article 11 : Clé de répartition.** La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata : de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié, et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 29/03/2021 (n°10/2021), pour faire face à l'inflation et aux baisses de subventions tout en assurant la réalisation des programmes de travaux et des actions déjà engagées, avait décidé de fixer à 220 000 € par an le montant des contributions financières des membres adhérents au syndicat pour 2021 à répartir au regard des critères statutaires.

**A noter :** Les 3 années précédentes (2018, 2019 et 2020), la contribution des collectivités adhérentes était de 200 000 €. Cette augmentation de 10 % en 2021 n'a permis de compenser que 40 % de la perte de subventions publiques sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

#### Contribution des EPCI FP des membres en 2023

NOM des communes par EPCI	Codes INSEE	Dept.	Population totale 2019 INSEE en vigueur au 1er janvier 2022	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du Territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2023 220 000€ / (% A +% B)/2
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>										<b>124 463 €</b>
Total			14708		11569	46	43925	66,836	56,57	
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>										<b>58 225 €</b>
Total			16215		9683	38,76	9314	14,17	26,47	
<b>CDC de Haute Saintonge</b>										<b>33 189 €</b>
Total			5037		3424	13,71	10822	16,47	15,09	
<b>CDC des 4B</b>										<b>4 122 €</b>
Total			1691		306	1,22	1659	2,52	1,87	
		Total	37651		24881	100,00	65721	100,00	100,00	<b>220 000 €</b>

**Rappel : évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI :** Depuis le 01/01/18 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle a été transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. **Il n'y a plus de contributions communales depuis 2018.** Ces contributions communales sont remplacées par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mise en place par **les EPCI à Fiscalité Propre**.

**Cette taxe GEMAPI est facultative**, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre, plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an, le produit est affecté à un budget annexe spécial.

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur ces 4 taxes proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Afin de donner de la lisibilité sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, les élus avaient souhaité figer à 200 000 € les demandes de contributions aux 4 membres sur les années 2018, 2019 et 2020.

Un point a été fait à l'issu de cette période de trois ans.

Vu le constat des baisses de subventions publiques pour les travaux et pour les postes, il a été nécessaire de revoir le montant des contributions des membres depuis l'exercice 2021.

La contribution des collectivités membres a donc augmenté de 10 %, soit 220 000 € en 2021.

Aux vues de la situation et des analyses financières faites, il a été voté, pour l'année 2023 de maintenir ce montant à 220 000 € :

**La réalisation du DOB de cette année permettra d'apprécier la situation financière du syndicat et engagera une réflexion sur les contributions des membres pour 2024.**

**Projection : contribution des EPCI FP membres pour 2024 à montant égal après mise à jour de la population**

NOM des communes par EPCI	Codes INSEE	Dept.	Population totale 2020 INSEE en vigueur au 1er janvier 2023	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2024 220 000€ /(% A +% B)/2
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>										<b>124 307 €</b>
Total			14599		11474	46	43925	66,836	56,50	
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>										<b>58 411 €</b>
Total			16178		9674	38,93	9314	14,17	26,55	
<b>CDC de Haute Saintonge</b>										<b>33 164 €</b>
Total			5008		3400	13,68	10822	16,47	15,07	
<b>CDC des 4B</b>										<b>4 118 €</b>
Total			1699		303	1,22	1659	2,52	1,87	
		<b>Total</b>	<b>37484</b>		<b>24851</b>	<b>100,00</b>	<b>65721</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>220 000 €</b>

**Projection : contribution des EPCI FP membres pour 2024 avec une augmentation de 4.54 % (+ 10 000 €)**

NOM des communes par EPCI	Codes INSEE	Dept.	Population totale 2020 INSEE en vigueur au 1er janvier 2023	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2024 230 000€ /(% A +% B)/2
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>										<b>129 958 €</b>
Total			14599		11474	46	43925	66,836	56,50	
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>										<b>61 066 €</b>
Total			16178		9674	38,93	9314	14,17	26,55	
<b>CDC de Haute Saintonge</b>										<b>34 671 €</b>
Total			5008		3400	13,68	10822	16,47	15,07	
<b>CDC des 4B</b>										<b>4 305 €</b>
Total			1699		303	1,22	1659	2,52	1,87	
		<b>Total</b>	<b>37484</b>		<b>24851</b>	<b>100,00</b>	<b>65721</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>230 000 €</b>

**Projection : contribution des EPCI des membres pour 2024 avec une augmentation de 9.9 % (+ 20 000 €)**

NOM des communes par EPCI	Codes INSEE	Dept.	Population totale 2020 INSEE en vigueur au 1er janvier 2023	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2024 240 000€ /(% A +% B)/2
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>										<b>135 608 €</b>
Total			14599		11474	46	43925	66,836	56,50	
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>										<b>63 722 €</b>
Total			16178		9674	38,93	9314	14,17	26,55	
<b>CDC de Haute Saintonge</b>										<b>36 178 €</b>
Total			5008		3400	13,68	10822	16,47	15,07	
<b>CDC des 4B</b>										<b>4 492 €</b>
Total			1699		303	1,22	1659	2,52	1,87	
		<b>Total</b>	<b>37484</b>		<b>24851</b>	<b>100,00</b>	<b>65721</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>240 000 €</b>

**5°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / Etudes / 2 Programme Pluriannuel de Travaux**

**Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2018-2027**

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un PPG partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Ce programme est réalisé en **10 tranches**, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve, la restauration hydromorphologique, la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des

embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation prévisionnelle du programme au travers de 2,5 ETP de techniciens.

Ce programme, qui engage le syndicat de 09/2018 à 09/2027, fait l'objet de demandes de subventions, à chaque nouvelle tranche de travaux, auprès de nos financeurs.

Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470). Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transitions, via un dossier de déclaration d'intérêt général dites **WARSMANN le temps de l'instruction des dossiers règlementaires complets en septembre 2018**.

L'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général de ce programme s'est déroulée du 24/05 au 25/06/19.

**Vu les avis favorables du Commissaire Enquêteur, de la DDT et de l'OFB, Mme la Préfète de la Charente a signé notre arrêté de DIG le 05 septembre 2019.** C'est l'arrêté n° 16-2019-09-05-002 portant déclaration d'intérêt général du PPG 09/2018-09/2027 des cours d'eau de la Tude et Dronne charentaise et de leurs affluents pour 10 ans.

**Tableau synthétique des actions prévues dans le PPG Tude et Dronne Charentaise**

Actions	Montant H.T.
<b>A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique</b>	
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000
<i>Sous total A</i>	
<i>950 000</i>	
<b>B - Continuité écologique (hors ouvrages traités en A)</b>	
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9 ouvrages)	565 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25 ouvrages)	200 000
<i>Sous total B</i>	
<i>765 000</i>	
<b>C- Autres actions</b>	
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000
C2- Traitement selectif des embacles	30 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000
C7- Piégeage ragondin	40 000
C8- Aménagement d'accès de mise à l'eau sur la Dronne	20 000
<i>Sous total C</i>	
<i>330 000</i>	
<i>Sous total A+B+C</i>	
<i>2 045 000</i>	
<b>D-Fonctionnement du SABV DA</b>	
<i>Montant T.T.C.</i>	
2,5 ETP et frais de fonctionnement	1 200 000
<b>Total du projet de PPG pour 10 ans</b>	
<b>3 245 000</b>	
<b>Par an</b>	
<b>324 500</b>	

**En 2023, la 5<sup>e</sup> tranche de travaux a été finalisée. La tranche 6 qui a débuté en 2023 sera finalisée fin 2024.**

### Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval de 2023 à 2028

Depuis 2017, de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné en décembre 2016 pour réaliser ce projet de PPG (montant de l'étude : 29 940 € TTC), sur le bassin versant de la Dronne aval : 8 cours d'eau, 90.9 km, 12 communes et 2 départements (17 et 33).

Ces 9 actions répondent directement aux objectifs opérationnels hiérarchisés suite au COPIL du 13/12/2017 : restaurer la continuité écologique, délimiter et conserver les zones humides, assurer la pérennité écologique de la ripisylve, réduire les sources de pollution diffuses et macrodéchets et réguler les espèces plantées et invasives, aménagement d'accès pour la mise à l'eau sur la Dronne, communication et animation territoriale. Ces 9 actions, constituant le PPG pour un total de 810 000 € HT, ont été programmées sur 6 ans. Elles ont été présentées et validées lors du comité de pilotage de l'action, le 05/07/2018. Ce programme, qui engageait initialement le syndicat de 2019 à 2025, fait l'objet de demande de subventions, pour chacune des tranches de travaux, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le Comité Syndical lors de la réunion du 18/07/2018 (délibération n° 34/2018). Les tranches A et B ont été réalisées sous DIG warsmann.

Après l'enquête publique (*les démarches été lancées depuis le 16/11/2020*), qui a eu lieu entre le 27 février et le 27 mars 2023, l'arrêté inter-préfectoral n° SEN/2023/01/20-011 en date du 28/06/23 a été pris conjointement par les Préfets de Charente-Maritime et de Gironde. Il porte déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 217-7 du code de l'environnement et vaut prescriptions spécifiques à la déclaration « loi sur l'eau » du programme pluriannuel de travaux et d'entretien des bassins versants sous la compétence du SABV DA au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. Cet arrêté est valable 5 ans, renouvelable une fois.

**Tableau synthétique des actions prévues dans le PPG Dronne aval**

REFERENCE FICHE ACTION	ACTIONS	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	COÛT (€ HT)	COÛT TOTAL (€ HT)
Restauration de la continuité écologique (B1)	Rétablir la continuité écologique sur les ouvrages à l'aval esquisse par ouvrages OH 1, 2, 3, 4, 5, 10, 9, 8			OH 10, 11, 8 13000	OH 1, 3 48000	OH 2 52145	OH 4, 5 5400	118545	124 545 €
	Suivi piscicole	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
Amélioration connaissances des zones humides (C6)	Réaliser une étude / zones humides dans le lit majeur des affluents		10000	10000	10000			30000	30 000 €
	Mettre en place des conventions de gestions avec les propriétaires								
	Maitrise foncière si opportun de zones relevant d'un intérêt stratégique et mettre en place des PPG								
<b>(A2) Restauration hydromorphologique</b>				14000	3500	12500		30000	30 000 €
Gestion de la ripisylve (A1 et C2)	Entretien courant raisonné de la ripisylve : abattage des espèces non adaptées et envahissantes, remplacement par des espèces adaptées	90272	107363	38165	51117	50427	25611	362955	392 955 €
	Protéger les ouvrages publics susceptibles d'être endommagés par des bois morts/embâcles et les arbres instables ou dépérissants	5000	5000	5000	5000	5000	5000	30000	
	Convention de régénération / reconstitution de ripisylve								
Enlèvement des déchets (C7)		1600	3100	3100	3100	7600	1600	20100	20 100 €
Gestion espèces exotiques envahissantes (C3 a, b et c)	Lutter contre la prolifération de l'Erable Négundo		1200	1200	1200	1200	1200	6000	50 400 €
	Lutter contre la Jussie en lit mineur de la Dronne		6000	6000	6000	6000	6000	30000	
	Communication, appui technique et suivi pour fédérer la gestion du Ragondin (EC6)	2400	2400	2400	2400	2400	2400	14400	
<b>(C8) Créer et/ou pérenniser des accès à la Dronne pour réaliser les différentes interventions et de suivis</b>		12500		12500	5000			30000	30 000 €
Communicat° C4	Communiquer : valeur des zones humides et services rendus								6 000 €
	Communiquer auprès des riverains sur les bonnes pratiques de gestion de la ripisylve y compris des espèces adaptées et espèces envahissantes								
	Com., sensibiliser et superviser la mise en place de clôtures et abreuvement / bétail	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
	Ne pas implanter de nouveaux enjeux en lit majeur (adapter les PLU)								
	Homogénéiser la réglementation / risque inondation : mise à jour PPRI (33 et 17)								
	Evaluer l'opportunité de protéger les enjeux exposés à l'érosion ou de les déplacer								
<b>Animation territoriale - technicien de rivière</b>		21000	21000	21000	21000	21000	21000	126000	126 000 €
<b>TOTAL</b>								<b>810 000,00 €</b>	

Coût prévisionnel du PPG CE : 810 000 € HT sur 6 ans, dont 126 000 € de frais d'animation.

Coût des travaux : 684 000 € HT sur 6 ans, soit environ 114 000 € HT par an + 21 000 € d'animation : financement à environ 65 %, soit un **reste à charge** estimé à **environ 30 000 € par an + 7 400 €** de remboursement d'emprunt pour l'acquisition du site de Reyraud pour ce secteur de la Dronne aval.

**En 2023, la tranche C a été débutée et sera finalisée en fin 2024. La tranche débute en juillet 2024.**

**6°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2024**

**ETUDES pour les Programmes Pluriannuels de Gestion de Cours d'Eau**

**Etude globale de bassin versant pour le PPG de la Dronne aval : OP 143 / opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017, validé en 07/2018. Soldée au 16/08/2023**

Délibération du Comité Syndical en date du 19/12/2016 (n° 35/2016).

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux.

Subventions : **l'Agence de l'Eau, Départements 17 et 33, soldées.**

Etat d'avancement : **Finalisée. Enquête publique du 27 février au 27 mars 2023.**

**Arrêté inter-préfectoral pour la DIG en date du 28/06/2023.**

OP 143 - Etude et procédure administrative pour le PPG de la Dronne aval					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/23	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2023
Etude avec ARTELIA	24 950 €	23 090.00 €	Agence de l'Eau	19 999.80 €	19 607.84 €
+ frais / l'enquête publique	8 383 €	9 589.73 €	Département 17	4 340.00 €	2 170.00 €
			Département 33	3 888.80 €	2 332.80 €
			Autofinancement (26 %)	5 104.40 €	8 569.09 €
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>33 333 €</b>	<b>32 679.73 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>33 333.00 €</b>	<b>32 679.73 €</b>

# TRAVAUX

## Programme Pluriannuel de Gestion : Tude/Dronne Charentaise

### « Tranche 4 » (2019/2021) : OP 149

Délibération du Comité Syndical n° 46/2018 au 05/12/2018.

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, acquises et versées en totalité.

Etat d'avancement : **Travaux finalisés, tous les soldes des subventions ont été reçus.**

OP 149 / PPG TR 4 - années 2019-2020 et 2021					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/23	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2023
Ripisylve	110 036.76 €	97 290.90 €	AEAG, dossier complet	45 049.44 €	45 050.07 €
Restauration hydro.	29 000.00 €	30 520.75 €	AEAG, lot 2 ripi.	20 474.00 €	19 199.19 €
Continuité éco.	25 000.00 €	20 055.00 €	AEAG continuité éco.	12 000.00 €	12 000.00 €
Embâcles	3 000.00 €	3 300.00 €	Département 16	12 061.00 €	12 061.00 €
Jussie	8 000.00 €	9 600.00 €	Région Nouvelle Aquit.	4 839.00 €	4 839.00 €
Ragondins	8 600.00 €	5 200.00 €	Autofinancement (45.37 %)	93 213.32 €	77 373.68 €
Accès à la Dronne	4 000.00 €	4 586.29 €			
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>187 636.76 €</b>	<b>170 522.94 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>187 636.76 €</b>	<b>170 522.94 €</b>

### « Tranche 5 » (2021/2022) : OP 154 / Travaux, de mai 2021 à décembre 2022,

Délibération : du Comité Syndical n° 25/2020, 26/2020, 27/2020, 28/2020 et 29/2020 du 23/11/2020.

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, soldées.

Etat d'avancement : **Travaux finalisés et subventions soldées en totalité.**

OP 154 / PPG TR 5 - années 2021-2022 et 2023					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/23	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2023
Ripisylve	42 400.00 €	46 107.20 €	AEAG (partie Tude)	31 200.00 €	31 161.97 €
Restaurat° hydro.	10 000.00 €	9 561.75 €	AEAG (partie Dronne)	6 000.00 €	5 997.52 €
Embâcles	10 000.00 €	6 655.00 €	Région Nouvelle Aquit.	1 000.00 €	956.18 €
Jussie	8 000.00 €	9 600.00 €	Département 16	3 080.00 €	2 991.11 €
Accès Dronne	5 400.00 €	5 393.81 €	Autofinancement (46.83 %)	34 520.00 €	36 210.98 €
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>75 800.00 €</b>	<b>77 317.76 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>75 800.00 €</b>	<b>77 317.76 €</b>

### « Tranche 6 » (2023/2024) : OP 162 / Travaux de 2023 à décembre 2024 : En cours

Délibération : du Comité Syndical n° 22/2022 du 07/12/2022.

Subventions : Agence de l'Eau (50 % de l'avance reçue le 07/11/2023), Région et Département 16 (80 % de la subvention reçue le 07/12/2023). En attente de la finalisation des travaux pour les demandes de solde.

Etat d'avancement : Travaux en cours de réalisation, il reste une partie de la ripisylve, des embâcles et une partie de la jussie. Finalisation fin 2024. Les demandes de solde des subventions (50 % de l'AEAG, 100 % de la RNA et 20 % du CD 16), seront faites en 2025 une fois les travaux finalisés.

OP 162 / PPG TR 6 - années 2023 et 2024					
Dépenses HT	Prévisionnel / HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes HT	Financements prévus	Reçu au 31/12/2023
Ripisylve	156 000 €	62 152.32 €	AEAG	108 000 €	54 000 €
Restauration hydro.	40 000 €	36 308.49 €	Région Nouvelle Aquit.	8 000 €	0 €
Embâcles	10 000 €	0 €	Département 16	8 000 €	6 400 €
Jussie	10 000 €	5 022.00 €	Autofinancement	92 000 €	0 €
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>216 000 €</b>	<b>103 482.43 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>216 000 €</b>	<b>60 400 €</b>

## Programme Pluriannuel de Gestion : Dronne aval

### « Tranche B » (2021/2022) : OP 159

Délibération : du Comité Syndical n° 30/2020 du 23/11/2020.

Subventions : Agence de l'Eau et des Départements 17 et 33, soldées.

Etat d'avancement : **Travaux finalisés et subventions soldées.**

OP 159 / PPG CE TRANCHE B - années 2021-2022 et 2023					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/23
Ripisylve	92 210.04 €	90 055.40 €	Agence de l'Eau Adour G.	41 917.00 €	39 997.16 €
Embâcles	5 000.00 €	4 937.00 €	Département 33	33 517.00 €	32 903.00 €
Jussie	5 000.00 €	5 000.00 €	Département 17	7 800.00 €	6 551.00 €
Déchets	2 583.33 €	0 €	Autofinancement 20,54 %	21 559.73 €	20 541.24 €
<b>TOTAL en HT</b>	<b>104 793.73 €</b>	<b>99 992.40 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>104 793.73 €</b>	<b>99 992.40 €</b>

### « Tranche C » (2023-2024) : OP 163 / Travaux de 2023 à décembre 2024 : **en cours**

Délibération : du Comité Syndical n° 23/2022 du 07/12/2022.

Subventions : Agence de l'Eau (50 % de l'avance reçue le 07/11/2023), Département 33 (50 % de la subvention reçue le 30/11/2023) et Département 17, en attente du versement de l'acompte de 50 %.

En attente de la finalisation des travaux pour les demandes de solde.

Etat d'avancement : Travaux en cours de réalisation, il reste une partie de la ripisylve, des embâcles, une partie de la jussie, l'aménagement des accès à la Dronne et l'enlèvement des déchets. Finalisation courant 2024. Les demandes de solde des subventions (50 % de l'AEAG, 50 % du CD 33 et 100 % du CD17), seront faites une fois les travaux finalisés.

OP 163 / PPG CE TRANCHE C - années 2023 et 2024					
Dépenses HT	Prévisionne en HT	Payé HT au 31/12/23	Recettes HT	Financements prévu	Réalisé au 31/12/23
Ripisylve	34 000 €	28 235.00 €	Agence de l'Eau Adour G.	28 000.00 €	14 000.00 €
Embâcles	6 000 €	0 €	Département 33	4 050.00 €	2 025.00 €
Jussie	6 000 €	3 006.00 €	Département 17	12 150.00 €	
Accès Dronne	8 000 €	0 €	Département 17 (jussie)	600.00 €	
Déchets	2 000 €	0 €	Autofinancement (20 %)	11 200.00 €	
<b>TOTAL en HT</b>	<b>56 000 €</b>	<b>31 241.00 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>56 000.00 €</b>	<b>16 025.00 €</b>

### « Tranche D » (2024-2025) : OP 168 / Travaux de 2024 à décembre 2025,

Délibération : Sous réserve de délibération le 21/02/2024.

Subventions : à déposer avant **29/02/2024**.

Etat d'avancement : cette tranche de travaux doit être présentée et votée par les conseillers syndicaux. Elle fera ensuite l'objet de demandes de subventions.

OP 168 / PPG CE TRANCHE D - années 2024 et 2025					
Dépenses HT	Prévisionne en HT	Prévisionnel en TTC	Recettes HT	Financements prévu	%
Ripisylve- Goulor	16 000 €	19 200 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	44 280 €	50
Embâcles	5 000 €	6 000 €	Département 33	13 284 €	15
Jussie	6 000 €	7 200 €	Département 17	13 284 €	15
Restauration hydromorphologique	61 560 €	73 872 €	Autofinancement (20 %)	17 712 €	
<b>TOTAL en HT</b>	<b>88 560 €</b>	<b>106 272 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>88 560 €</b>	

# CONTINUITÉ ECOLOGIQUE Tude et affluents

## Etudes

### **Action B2 : Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1 Tude, études : OP 152**

**Etudes débutées en 2020, finalisation en 2024.**

Délibération du Comité Syndical, n° 07/2019 du 19/03/2019.

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31).

Subventions : 80 %, de la Région, du Département 16 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, acquises.

Une partie des acomptes a été versée (Agence de l'Eau et Région).

Etat d'avancement : 2 études réalisées et payées (OP1 Grand Pas/OD 2 canal et OP 2 : le Pont), reste une étude toujours en cours (OD 3 : Moulin du Faure). Demander solde des subventions quand la dernière étude sera payée.

OP 152 / Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1 : études, années 2020-2024					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/23	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/23
<b>Etudes / projets :</b> OP 1, Vanne du canal de Montmoreau OD 2, Barrage du Grand Pas OP 2, Barrage du Pont <b>OD 3, Barrage moulin du Faure</b>	30 000 €	22 650 €	Agence de l'Eau A G	15 000 €	4 500 €
			Région Nouvelle Aquit.	3 192 €	3 000 €
			Département 16	5 808 €	0 €
			Autofinancement (20 %)	6 000 €	
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>30 000 €</b>	<b>22 650 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>30 000 €</b>	<b>7 500 €</b>

**Action B1 : continuité écologique liste 2 Tude**, (4 opérations 2021), a fait l'objet de dossiers individuels, car la vitesse d'avancement pour la réalisation de cette action est différente des autres actions.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'une délibération et d'un dossier de demande de subvention individuel. Les études esquissées des 4 ouvrages ont été lancées avec le bureau ECOGEA en décembre 2021.

1<sup>ère</sup> facture payée en 2023 pour l'ouvrage de la Tannerie et acompte des subventions reçues de la Région et de l'Agence de l'Eau.

Continuité écologique : action B1 Tude, années 2021-2025						
N° OP	Dépenses	Prévisionnel HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes TTC	Financements	Réalisé au 31/12/2023
155	Continuité écologique Ouvrage de Pirouat OP 14	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	4 500.00 €
				RNA	2 032 €	994.50 €
				CD 16	3 011 €	
156	Continuité écologique Ouvrage de Velgord OP 13	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	4 500.00 €
				RNA	2 032 €	1 129.50 €
				CD 16	2 741 €	
157	Continuité écologique Ouvrage de La Tannerie OP 11	25 000 €	16 570 €	AEAG	15 000 €	4 500.00 €
				RNA	2 032 €	969.50 €
				CD 16	3 061 €	
158	Continuité écologique Ouvrage de Céron ODAF 4	25 000 €	0 €	AEAG	15 000 €	4 500.00 €
				RNA	2 032 €	970.50 €
				CD 16	3 059 €	
				Autofinancement	20 000 €	
<b>TOTAL dépenses en HT</b>		<b>100 000 €</b>	<b>16 570 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>100 000 €</b>	<b>22 064.00 €</b>

## Travaux

### **Continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du canal (OP 1) en liste 1 Tude, travaux : OP 160**

**Début des travaux en 2022, finalisation en 2023, solde subventions en 2024**

Délibération : du Comité Syndical, n° 07/2022 du 14/03/2022.

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31).

Entreprise en charge des travaux : MONTAUBAN & FILS + sous-traitance NAUDIN TP.

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Conseil Départemental de la Charente, acquises et versées pour partie (50 % de l'AEAG, 100 % du CD 16 et 50 % de la RNA). Demandes de soldes faites en novembre 2023. En attente du versement des soldes de la RNA et de l'AEAG.

Etat d'avancement : Travaux finalisés et en attente du versement des soldes des subventions.

OP 160 / Continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du Canal (OP 1) - travaux 2022-2023					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/23
Travaux	85 942.11 €	83 841.97 €	Agence de l'Eau Adour Gar.	31 696.00 €	15 848.00 €
Divers et imprévus	7 676.00 €		Région Nouvelle Aquitaine	9 361.00 €	4 680.50 €
			CD 16	18 724.00 €	14 979.00 €
			Autofinancement (36.14 %)	33 837.11 €	
<b>TOTAL dépenses HT</b>	<b>93 618.11 €</b>	<b>83 841.97 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>93 618.11 €</b>	<b>35 507.50 €</b>

### **Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) en liste 1 Tude, travaux : OP 161**

**Début des travaux en 2022, finalisation en 2023, soldes subvention en 2024**

Délibération : du Comité Syndical, n° 08/2022 du 14/03/2022.

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31).

Entreprise en charge des travaux : MONTAUBAN & FILS + sous-traitance NAUDIN TP.

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Conseil Départemental de la Charente, acquises et versées pour partie (50 % de l'AEAG, 100 % du CD 16 et 50 % de la RNA). Demandes de soldes faites en novembre 2023. En attente du versement des soldes de la RNA et de l'AEAG.

Etat d'avancement : Travaux finalisés et en attente du versement des soldes des subventions.

OP 161 / Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) - travaux 2022-2023					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2023
Travaux	117 111.08 €	117 111.08 €	AEAG	37 050 €	18 525.00 €
Divers et imprévus	6 389.00 €		RNA	9 588 €	4 794.00 €
			CD 16	24 700 €	23 422.21 €
			Autofinancement (30 %)	35 400 €	
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>123 500.08 €</b>	<b>117 111.08 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>118 000 €</b>	<b>46 741.21 €</b>

### **Continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud (OP 17) en liste 2 Tude, travaux : OP 164 - travaux : 2023/2024**

Délibération : du Comité Syndical, n° 05/2023 du 27/03/2023.

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31).

Entreprise en charge des travaux : MONTAUBAN & FILS + sous-traitance NAUDIN TP.

Subventions : Agence de l'Eau et Conseil Départemental de la Charente, acquises et versées pour partie (50 % de l'AEAG et 50 % du CD 16). Faire une demande d'acompte supplémentaire pour l'AEAG (30 %) en attendant la finalisation des travaux pour la demande de solde.

Etat d'avancement : Travaux en cours de réalisation (86 % des travaux réalisés). Travaux non achevés à cause de la météo.

OP 164 / Continuité écologique de l'ouvrage de Gentillaud (OP 17) - travaux 2023-2024					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes HT	Financement acquis	Réalisé au 31/12/2023
Travaux	152 677.93 €	125 631.58 €	AEAG	101 223.00 €	50 611.50 €
AMO	5 000.00 €	4 995.00 €	CD 16	33 648.00 €	26 992.80 €
Achat foncier et géomètre	7 500.00 €	1 150.00 €			
Divers et imprévus	3 528.00 €	800.00 €	Autofinancement (20 %)	32 834.93 €	
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>168 705.93 €</b>	<b>132 576.58 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>167 705.93 €</b>	<b>77 604.30 €</b>

### **Continuité écologique de l'ouvrage de La Tannerie (OP 11) en liste 2 Tude - travaux : OP 165**

**Début des travaux : 2024**

Délibération : du Comité Syndical, n° 06/2023 du 27/03/2023.

Bureau d'études : ECOGEA de Muret (31).

Entreprise en charge des travaux : MONTAUBAN & FILS + sous-traitance NAUDIN TP.

Subventions : Acquises : Conseil Départemental de la Charente (20 %) et Agence de l'Eau Adour Garonne (60 %). Faire les demandes d'acompte lorsque les travaux auront débuté.

Etat d'avancement : Début des travaux juillet 2024 et finalisation des travaux prévue octobre 2024

OP 165 / Continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2) - Travaux 2024					
Dépenses HT	Prévisionnel en HT	Payé HT au 31/12/2023	Recettes HT	Financements acquis	Réalisé au 31/12/2023
Travaux	153 383.85 €	0	AEAG (60 %)	95 028.00 €	
AMO	4 995.00 €	0	CD 16 (20 %)	31 676.00 €	
			Autofinancement (20 %)	31 674.85 €	
<b>TOTAL dépenses en HT</b>	<b>158 378.85 €</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>158 378.85 €</b>	



**Continuité écologique de l'ouvrage de Champ rose (OP 5) en liste 1 Tude : OP 167 / Début des travaux : 2024**

Délibération : Présenté au Comité Syndical du 21/02/2024.

Entreprise en charge des travaux :

Subventions : Conseil Départemental de la Charente (20 %) et Agence de l'Eau AG(30 %), RNA 10 %.

Travaux : Entre juillet et octobre 2024.

OP 167 / Continuité écologique de l'ouvrage champ rose (OP 5) en liste 1 - Travaux 2024					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	TTC	Recettes HT	Financements prévisionnel	%
Travaux	40 000 €	48 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	12 000 €	30
			CD 16	16 000 €	40
			RNA	4 000 €	10
			Autofinancement (20 %)	8 000 €	
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>40 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>40 000 €</b>	

## Assistance à maîtrise d'ouvrages 2023 et 2024

Accompagnement non payant des collectivités locales (communes, EPCI, Syndicats) et des particuliers :

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes et suivis	Assistance technique et adm.	Détails de l'action	Coût total opération	Subv.	Réalisation
Barrage de Coutras	Dronne - Coutras	Commune de Coutras	-	SABV DA	Accompagnement pour optimisation des gestions des ouvrages asservis et com.			2023/2024
Moulin de Reyraud	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	SABV DA	EPIDOR	SABV DA	Etude préalable à la restauration du site	50 000 € TTC	100 %	2020/2022
		SABV DA	EPIDOR et collectivités associées	SABV DA	Programmation opérationnelle 2024/2028 Etude préalable aux travaux de restauration	40 000 € HT	80 %	2024
Barrage Aubeterre	Dronne - Aubeterre	Commune d'Aubeterre	BE / EPIDOR	SABV DA	Rivière contour. mixte en rive droite 90 m	460 000 € TTC	80 %	2023/2024 En cours
Barrage de Poltrot	Dronne Nabinaud	CDC Lavalette Tude Dronne	BE / EPIDOR	SABV DA	Accompagnement de la collectivité sur le suivi et parfait achèvement des travaux			2021/2023
Ouvrage de Devanne	Tude Médillac - Bazac	SEP du Sud Charente	BE / SABV DA	SABV DA	Effacement. Nombreuses problématiques en lien avec le captage d'eau potable - validation ARS	60 000 € HT	80 %	2025
Continuité nautique	Dronne	Privés / public	SABV DA / CDC LTD	SABV DA	Ouvrages sur la Dronne entre St Séverin et Coutras + étude département 24			2019/2024 En cours
Moulin Pommier	Dronne à Médillac	Privé	Moulin Pommier	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Moulin des Saillants	Dronne à St Quentin	Privé	Moulin des Saillants	SABV DA	Rivière de contournement - Nouveaux propriétaires			En cours
Moulin de Bonnes	Dronne à Bonnes	Privé	Pas d'étude	SABV DA	Rivière de contournement Nouveaux propriétaires			En cours
Moulin de Nadelin	Dronne à Bonnes	Privé	Moulin de Nadelin	SABV DA	Rivière de contournement			En cours
Pont des vannes	Dronne à Laprade	Commune de Laprade	SINECIS	SABV DA	Passage à gué			Réalisé 08/23
Parcours nature et sportif	Tude à Montmoreau	Commune de Montmoreau	Portée par la commune	SABV DA	Aménagements sportifs et mise en valeur environnementale			En cours

### Renaturation du site de Reyraud - OP 166

Délibération : Présenté au prochain Comité Syndical du 27/03/2024.

Subventions : Conseil Départemental Gironde et Agence de l'Eau Adour Garonne.

Etat d'avancement : Réalisation 2024.

OP 166 / Renaturation du site de Reyraud					
Dépenses HT	Prévisionnel HT	TTC	Recettes HT	Financements prévisionnels	%
Etude de sols	20 000 €	24 000 €	Agence de l'Eau Adour G.	24 000 €	60
Etude démantèlements bâtiments	20 000 €	24 000 €	CD 33	8 000 €	20
			Autofinancement (20 %)	8 000 €	20
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>40 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>40 000 €</b>	

Lancement de deux études pré-opérationnelles, une devra déterminer les polluants potentiellement présents dans le sol et l'autre qui déterminer le coût et la méthodologie pour le démantèlement complet des bâtiments industriels présents sur le site.

## 7°) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat

### Récapitulatif des nouvelles dépenses d'investissements engagées en 2024 pour les études et travaux :

- La tranche D du PPG sur la Dronne aval (OP 168),
- La renaturation du site de Reyraud (OP 166).

### Récapitulatif des dépenses d'investissements engagées avant 2024 et en cours pour les études et travaux :

- La tranche C du PPG sur la Dronne aval (OP 163),
- La Tranche 6 du PPG Tude et Dronne Charentaise (OP 162).

### **En 2024 la restauration de la continuité écologique en liste 1 et 2 sur la Tude reste une priorité :**

- **Etudes en interne** pour la restauration de la **continuité écologique** de 4 ouvrages sur la Tude en liste 1 : Champ rose, verdu, la Vallade, l'étourneau.
- **Travaux pour la restauration de la continuité écologique du barrage de Champ rose (OP 5)**, sur la Tude liste 1, communes de Montmoreau.
- **Etudes** pour la restauration de la **continuité écologique** de 3 ouvrages sur la Tude en liste 2 : Velgord, Pirouat et Céron.
- **Finalisation des travaux pour la restauration de la continuité écologique du barrage de Gentillaud (OP 17)**, sur la Tude liste 2, communes de Bazac et Médillac.
- **Travaux pour la restauration de la continuité écologique du barrage de la Tannerie (OP 11)**, sur la Tude liste 2, communes de Chalais.

Les travaux d'entretien de la ripisylve représentent des dépenses moins importantes mais un reste à charge important bien que nécessaire au regard du taux de subvention de 50 % au lieu de 80 % pour la continuité écologique.

### Synthèse :

Le syndicat possède pour le moment, une trésorerie saine avec 354 629.73 € d'excédent de fonctionnement, restant à reporter sur l'exercice 2024. **Cette somme est nécessaire pour faire les avances de trésorerie et compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions à percevoir.**

Une attention particulière doit être portée sur les demandes d'acomptes et de soldes pour chaque dossier en 2024. Les nouvelles modalités d'aides revues à la baisse par certains partenaires financiers et le ciblage des aides par les autres (notamment pour les postes...) nécessitent une attention budgétaire accrue depuis 2018, puisque le taux de 80 % de subventions, couramment obtenus jusqu'en 2018, se rapproche maintenant de 60 % en moyenne. C'est pourquoi le recours à l'emprunt avait été fait en 2019, pour l'acquisition du site de Reyraud, afin de ne pas grever la trésorerie et la capacité d'actions du syndicat. Ce dernier se termine fin 2024.

**Investissement** : Dépenses d'études et de travaux d'investissements à inscrire au BP 2024 : **700 000 € TTC.**

Dépenses d'investissement **réalisables** en 2024 sont d'environ **60 %** du prévisionnel soit environ **420 000 € TTC.**

Autofinancement des dépenses prévisionnelles d'investissement **en 2024** avec 60 % de subventions =

350 000 € HT x 60 % = **140 000 €.**

*Les travaux pour la restauration de la continuité écologique sont toujours financés entre 70 et 80 %, contre 50 % à 60 % pour les autres travaux des PPG).*

Il faut rajouter **7 400 €** de remboursement du prêt pour l'acquisition de Reyraud. Ce dernier se termine fin 2024.

**Fonctionnement** : Les frais de fonctionnement non pris en compte dans les programmes de travaux :

- Dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 : **280 000 €**,
- Subventions prévisionnelles et prestations 2024 : **120 000 €**,

Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement restant à **charge en 2024 = 160 000 €.**

### Dépenses globales estimatives :

- **Dépenses totales estimées en 2024, si tout est réalisé et payé en 2024 : 707 400 € TTC**  
**280 000 € TTC** (fonctionnement) + **420 000 € TTC** (investissement) + **7 400 €** (emprunt).
- **Reste à charge total estimé pour le syndicat en 2024 : 307 400 € TTC**  
**160 000 €** (fonctionnement) + **140 000 €** (investissements) + **7 400 €.**

Les besoins financiers prévisionnels du syndicat seront supérieurs à notre capacité financière actuelle, mais notre excédent reporté de 2023 nous permet d'y faire face.

**L'excédent 2023 de 354 629.73 € devrait être utilisé entre 70 000 et 80 000 € en 2024.**

**Avec l'inflation que l'on connaît depuis 2022 et qui s'est renforcée en 2023, l'impact sur les coûts de fonctionnement et d'investissement de la collectivité est notable.**

**Un suivi comptable strict devra être réalisé en 2024 avec la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement 2024-2027.**

**Après l'étude budgétaire qui a été réalisée en lien avec le compte administratif 2023, au regard de nos ressources directes et des programmes de travaux en cours, il y a lieu d'adapter au mieux les capacités financières de la collectivité en lien avec les contributions des membres.**